

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	V
LISTE DES PRINCIPALES ABRÉVIATIONS	1
INTRODUCTION GÉNÉRALE :	
QUELLE CONSTITUTION POUR L'UNION EUROPÉENNE ?	5
CHAPITRE 1. – LES OBJECTIONS THÉORIQUES À L'APPROCHE CONSTITUTIONNELLE	19
§I. – <i>L'absence de « constitution » au sens matériel</i>	20
A. Un ordre matériellement sous-constitutionnalisé.	20
1. L'approche matérielle au sens faible :	
l'objet de la constitution	21
2. L'approche matérielle au sens fort : l'esprit	
de la constitution	22
B. Un ordre matériellement sur-constitutionnalisé.	25
1. Constitution économique et constitution politique	25
2. Sur-constitutionnalisation et dé-politisation.	27
§II. – <i>L'absence de « constitution » au sens formel</i>	29
A. L'absence de norme ultimement garantie :	
le critère de la suprématie constitutionnelle	30
1. Suprématie constitutionnelle	
et théorie des rapports de systèmes	30
2. Affirmation et contestation de la primauté	
du droit de l'Union européenne	32
B. L'absence de norme légitimement produite :	
le critère du pouvoir constituant.	35
1. Pouvoir constituant et légitimité constitutionnelle	36
2. Pouvoir constituant européen : l'introuvable <i>demos</i>	38
CHAPITRE 2. – LES AMBITIONS PRAGMATIQUES	
DE L'APPROCHE CONSTITUTIONNELLE	41
§I. – <i>Penser l'autorité sur l'espace européen</i>	42
A. La proposition du « pluralisme constitutionnel ».	43
1. L'idée du pluralisme constitutionnel.	43

2. L'intérêt du pluralisme constitutionnel	45
B. La condition au « pluralisme constitutionnel »	47
1. Éviter le conflit : l'homogénéité constitutionnelle	47
2. Inévitable conflit : l'identité constitutionnelle	49
§ II. – <i>Penser la légitimité sur l'espace européen</i>	51
A. La proposition du « patriotisme constitutionnel »	52
1. Une appartenance « post-nationale »	52
2. Un pouvoir constituant « mixte »	55
B. L'objection au « patriotisme constitutionnel »	56
1. Qui est le sujet européen ?	57
2. Qu'est-ce qu'« être » européen ?	58
PLAN DE L'OUVRAGE	60
INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	61

PREMIÈRE PARTIE

LA CONSTITUTION FÉDÉRALE DE L'UNION EUROPÉENNE

TITRE PREMIER

La forme fédérale d'une Union d'États	69
CHAPITRE 1. – L'EXISTENCE FÉDÉRALE DE L'UNION EUROPÉENNE.	73
§ I. – <i>Le pacte fédératif de l'Union européenne</i>	73
A. La dimension conventionnelle	74
1. La nature contractuelle	74
2. Le champ territorial	78
B. La dimension constitutionnelle	81
1. L'indétermination de la souveraineté	82
1.1. Le problème de la souveraineté dans une Fédération	83
1.2. Les usages ambivalents de la souveraineté dans l'Union	85
2. La superposition d'une citoyenneté	90
2.1. La possession du statut de citoyen de l'Union	90
2.2. La protection des droits du citoyen de l'Union	92
2.2.1. Une citoyenneté politique	92
2.2.2. Une citoyenneté économique et sociale	95

§ II. – <i>Le lien fédératif dans l'Union européenne</i>	99
A. Le principe de coopération loyale	99
1. La consécration de la coopération loyale	100
2. L'extension de la coopération loyale	102
B. Le principe de confiance mutuelle	105
1. La consécration de la confiance mutuelle	106
2. La condition à la confiance mutuelle	109
2.1. Qualité d'État membre	110
2.2. Respect des valeurs	112
CHAPITRE 2. – LA COMPÉTENCE FÉDÉRALE DE L'UNION EUROPÉENNE	115
§ I. – <i>L'étendue des compétences de l'Union européenne</i>	116
A. L'attribution des compétences	117
1. L'extension des compétences	118
1.1. L'extension gouvernementale : l'article 352 TFUE	118
1.2. L'extension judiciaire : la théorie des compétences implicites	120
1.2.1. S'agissant des compétences « externes »	120
1.2.2. S'agissant des compétences « internes »	122
2. La restriction des compétences	124
B. La classification des compétences	126
1. Les compétences « exclusives »	128
2. Les compétences « partagées »	128
3. Les compétences « complémentaires »	129
4. Les compétences « spécifiques »	130
5. Les compétences « réservées »	131
C. La délimitation des compétences	132
1. La délimitation des compétences européenne et étatique	132
2. La délimitation des compétences européennes entre elles	135
2.1. Le critère substantiel	136
2.2. Le critère institutionnel	140
§ II. – <i>L'exercice des compétences de l'Union européenne</i>	142
A. Un exercice conditionné	143
1. Une condition d'opportunité : le principe de subsidiarité	143
1.1. Notion de subsidiarité	143

1.2. Contrôle de la subsidiarité	145
1.2.1. Le contrôle juridique de la subsidiarité	145
1.2.2. Le contrôle politique de la subsidiarité	146
2. Une condition d'intensité : le principe de proportionnalité	149
B. Un exercice différencié	152
1. La consécration de la coopération renforcée	153
2. Les conditions à la coopération renforcée	155
2.1. Les conditions de fond	155
2.2. Les conditions de procédure	157
CONCLUSION	159
INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	160

TITRE SECOND

Le statut fédéral de l'État membre de l'Union	163
---	-----

CHAPITRE 1. – LA PARTICIPATION DE L'ÉTAT MEMBRE À L'UNION EUROPÉENNE

§ I. – <i>Une participation volontaire</i>	167
A. La modulation de la participation	168
1. Le principe de la participation modulée	168
2. Les domaines de participation modulée	170
B. La cessation de la participation	172
1. La sécession d'un État membre	173
1.1. Le principe de la sécession	173
1.2. L'exercice de la sécession	176
1.2.1. Une phase étatique	177
1.2.2. Une phase hybride	178
1.2.3. Une phase internationale	179
2. La sécession au sein d'un État membre	181
§ II. – <i>Une participation encadrée</i>	183
A. L'encadrement <i>a priori</i> de la participation	184
1. La nature procédurale de l'admission	185
2. Les conditions substantielles à l'admission	187
B. L'encadrement <i>a posteriori</i> de la participation	191
1. Le contrôle politique du respect des valeurs	192

1.1. Les limites de l'article 7 TUE.	192
1.2. Les alternatives à l'article 7 TUE.	194
1.2.1. Contournement : l'intervention de la Commission	194
1.2.2. Renforcement : l'hypothèse de la conditionnalité financière	195
2. Le contrôle juridictionnel du respect des valeurs	197
CHAPITRE 2. – L'ADAPTATION DE L'ÉTAT MEMBRE À L'UNION EUROPÉENNE	201
§I. – <i>L'adaptation institutionnelle :</i>	
<i>une autonomie relative</i>	<i>202</i>
A. L'encadrement européen de l'organisation institutionnelle.	203
1. Le principe d'autonomie institutionnelle et procédurale . . .	203
2. Les limites à l'autonomie institutionnelle et procédurale . . .	205
2.1. Les principes d'équivalence et d'effectivité	205
2.2. Le principe de protection juridictionnelle effective. . . .	207
B. L'aménagement étatique de l'organisation institutionnelle (le cas français)	209
1. L'organisation parlementaire étatique.	210
1.1. Un pouvoir d'orientation	211
1.2. Un pouvoir d'opposition.	212
2. L'organisation administrative étatique	214
§II. – <i>L'adaptation normative : une primauté interne.</i>	<i>217</i>
A. La conception européenne de la primauté	218
1. La consécration de la primauté.	218
2. La justification de la primauté.	222
3. L'application de la primauté	224
3.1. Primauté et justiciabilité normative	224
3.2. Primauté et coopération juridictionnelle	228
B. La réception étatique de la primauté (le cas français).	230
1. La ratification des traités européens	231
1.1. Les conditions procédurales	231
1.2. Les conditions substantielles.	232
1.2.1. Bref rappel des contrôles de constitutionnalité des traités européens	232
1.2.2. Principaux motifs d'inconstitutionnalité des traités européens	234
i) L'existence d'une clause contraire.	235

ii) La méconnaissance des droits et libertés que la Constitution garantit	236
iii) L'atteinte aux conditions essentielles d'exercice de la souveraineté nationale	236
2. L'intégration des normes européennes	238
2.1. L'organisation des normes infra-constitutionnelles	239
2.1.1. La spécificité des normes étatiques de « mise en œuvre » du droit de l'Union	239
i) Les actes administratifs de mise en œuvre du droit de l'Union	240
ii) Les actes législatifs de mise en œuvre du droit de l'Union	241
2.1.2. La dissociation des normes européennes et internationales dans l'ordre étatique	244
2.2. L'articulation avec les normes constitutionnelles	245
2.2.1. L'abandon apparent de la hiérarchie : la recherche d'équivalence constitutionnelle	246
2.2.2. Le maintien résiduel de la hiérarchie : la sauvegarde de l'identité constitutionnelle	248
INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	250
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE	253

SECONDE PARTIE

LA CONSTITUTION LIBÉRALE DE L'UNION EUROPÉENNE

TITRE PREMIER

L'organisation des pouvoirs	259
CHAPITRE 1. – LA DÉMOCRATISATION DE LA FORME POLITIQUE	265
§ I. – <i>La démocratie représentative</i>	266
A. Les institutions représentatives	267
1. La représentation « directe » : le Parlement européen	268
1.1. L'organisation du Parlement européen	268
1.2. L'élection du Parlement européen	270
1.2.1. La procédure électorale européenne	272
1.2.2. Les listes électorales européennes	275

2. La représentation « indirecte » : le Conseil et le Conseil européen	281
2.1. Des institutions intergouvernementales	281
2.1.1. Le Conseil (de l'Union)	281
2.1.2. Le Conseil européen	286
2.2. Un renvoi à la démocratie nationale	289
B. Les institutions non-représentatives	293
1. Une institution « hybride » : la Commission européenne ...	294
1.1. Composition et organisation	294
1.2. « Hybridité » et indépendance	297
2. Une institution monétaire : la Banque centrale européenne.	299
2.1. Composition et organisation	299
2.2. Technicité et indépendance	303
3. Une institution juridictionnelle : la Cour de justice	304
3.1. Composition et organisation	305
3.2. Juridicité et indépendance	307
§ II. – <i>La démocratie participative</i>	308
A. Le dialogue citoyen	309
1. Le dialogue civil	309
2. Le dialogue social	313
B. L'initiative citoyenne	315
1. L'ambition de l'ICE	316
2. Les conditions à l'ICE	317
2.1. Champ de la procédure	318
2.2. Nature de la procédure	319
§ III. – <i>La démocratie informative</i>	320
A. Le principe de l'accès à l'information	321
B. Les limites de l'accès à l'information	323
1. Les conditions	323
2. Les dérogations	324
2.1. Intérêts publics	324
2.2. Intérêts privés	325

CHAPITRE 2. – LA PARLEMENTARISATION DU RÉGIME POLITIQUE	329
§ I. – <i>La parlementarisation des rapports institutionnels</i>	330
A. Les mécanismes d'influence	330
1. L'investiture de la Commission	331
1.1. L'élection du Président de la Commission	331
1.2. L'approbation des membres de la Commission	333
2. La censure de la Commission	336
B. Les mécanismes de surveillance	340
1. Les commissions d'enquête	340
2. La reddition des comptes	341
§ II. – <i>La parlementarisation des fonctions normatives</i>	343
A. Les fonctions normatives en voie de parlementarisation	343
1. La fonction constituante	344
1.1. La procédure ordinaire de révision	344
1.2. Les procédures simplifiées de révision	346
2. La fonction législative	348
2.1. Enjeux de la fonction législative	349
2.2. L'initiative de l'acte législatif	350
2.3. L'adoption de l'acte législatif	353
3. La fonction internationale	355
B. Les fonctions normatives en manque de parlementarisation	359
1. La fonction budgétaire	359
1.1. Les ressources	360
1.2. Les dépenses	362
2. La fonction exécutive	364
2.1. Enjeux de la fonction exécutive	365
2.2. La procédure de « comitologie »	366
2.3. La procédure de « délégation »	371
2.4. Le recours aux agences	373
3. La fonction financière	376
CONCLUSION	378
INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	379

TITRE SECOND

La protection des droits	383
CHAPITRE 1. – LES DROITS GARANTIS	387
§ I. – <i>Une source jurisprudentielle : les principes généraux du droit.</i>	387
A. Une source originaire.....	388
1. Une revendication constitutionnelle.....	388
2. Une consécration jurisprudentielle.....	391
B. Une source résiduelle.....	393
1. Une fonction d’alignement.....	393
2. Une fonction de dépassement.....	394
§ II. – <i>Une source textuelle : la Charte des droits fondamentaux</i>	395
A. L’adoption de la Charte	397
1. Le cadre méthodologique.....	397
2. La valeur juridique	399
2.1. Une reconnaissance progressive.....	399
2.2. Une reconnaissance conditionnée.....	401
2.2.1. Les conditions générales	401
2.2.2. Les conditions particulières.....	402
B. Le contenu de la Charte.....	403
1. La structure : une indivisibilité reconnue.....	403
2. La nature : une justiciabilité variable	406
2.1. Origine et enjeux de la distinction entre « droits » et « principes »	406
2.2. Intérêt et critères de la distinction entre « droits » et « principes »	408
§ III. – <i>Une source potentielle : la Convention européenne des droits de l’homme</i>	410
A. Le risque de confrontation.....	411
1. Un contrôle indirect.....	411
2. Un contrôle limité	414
B. Le rejet de l’adhésion	416
1. La motivation du rejet de l’adhésion	417
1.1. Les mécanismes de participation à la convention	417
1.2. Les mécanismes d’organisation de l’Union.....	418
2. La réaction au rejet de l’adhésion.....	419

CHAPITRE 2. – LA GARANTIE DES DROITS.	423
§ I. – <i>Les techniques d’articulation</i>	423
A. La délimitation du champ de protection.	424
1. La protection contre les autorités de l’Union européenne	424
1.1. Origine	424
1.2. Étendue	426
2. La protection contre les autorités des États membres	429
2.1. Origine	430
2.2. Étendue	432
2.2.1. « Mise en œuvre » et application du droit de l’Union	433
2.2.2. Extension aux situations « régies par le droit de l’Union »	434
2.2.3. Contournement de la condition de « mise en œuvre » : l’article 19, paragraphe 1, TUE	436
3. La protection contre les personnes privées	438
3.1. Origine	438
3.2. Étendue	440
3.2.1. Dispositions concernées	440
3.2.2. Nature de l’effet horizontal	442
B. La définition du niveau de protection.	443
1. La diversité des niveaux de protection.	444
1.1. Par rapport aux autres normes de droit de l’Union.	444
1.2. Par rapport aux normes de droit international	446
1.3. Par rapport aux normes constitutionnelles nationales	447
2. La hiérarchie des niveaux de protection	449
2.1. Niveau de protection et autorité du droit de l’Union.	449
2.2. Niveau de protection et identité constitutionnelle de l’État.	452
§ II. – <i>Les techniques d’application</i>	453
A. Le contrôle de la légalité	454
B. Le contrôle de l’essentialité	456
C. Le contrôle de la légitimité	460
D. Le contrôle de la proportionnalité.	461
1. La modulation du contrôle de proportionnalité.	462

1.1. La nature du droit : droits « intangibles » et droits « relatifs »	462
1.2. Le degré de contrôle : la marge d'appréciation	462
2. La structuration du contrôle de proportionnalité	466
2.1. Le test d'aptitude	466
2.2. Le test de nécessité	468
2.3. Le test de proportionnalité <i>stricto sensu</i>	470
INDICATIONS BIBLIOGRAPHIQUES	474
CONCLUSION GÉNÉRALE : ENTRE FÉDÉRALISME ET LIBÉRALISME	477
INDEX THÉMATIQUE	481
INDEX JURISPRUDENTIEL	493
TABLE DES MATIÈRES	505